N° 818 — CINQ CENTIMES — Lundi 29 Décembre 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12 — TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING : Bureau du journal, 12, rue du Vieil-Abreuvoir. — Chez MM. Lorette, 1, place de la Liberté, à Roubaix. — Chez MM. Lefebvre-Pontalis et Delattre, 56, rue Verte, à Tourcoing. — Chez MM. Lagrange, Fils & Cie, 8, place de la Bourse, à Paris.

TÉLÉPHONE

Élections sénatoriales du 4 Janvier 1891

Candidats des Congrès Républicains

NORD

MAXIME LECOMTE
Docteur en Droit, Député du Nord

PAS-DE-CALAIS

HUGUET
Sénateur sortant, Ancien Maire de Boulogne-s/Mer

CAMESCASSE
Commandeur de la Légion d'honneur, Ancien Préfet, Ancien Député du Pas-de-Calais

DÉPREZ
Cultivateur, Vice-Président du Conseil général, Député du Pas-de-Calais

BOUILLIEZ
Cultivateur, Conseiller général du Pas-de-Calais

M. MAXIME LECOMTE ET SES ADVERSAIRES

La candidature de M. Maxime Lecomte a rencontré des adversaires :

1° Dans le parti réactionnaire, ce qui est assez naturel, puisque le député d'Avesnes est un excellent républicain, très ferme, très sûr, et qui ne laisse aucune prise aux espérances d'embrigadement que nourrissent les cléricaux à l'égard de certains ;

2° Dans l'*Echo du Nord*, ce qui était à prévoir puisque M. Maxime Lecomte a combattu M. Antonin Lefèvre-Pontalis et a obligé ce caméléon politique à reprendre la route de Pontoise. Or, il en est de l'Antoninisme pontalissard, comme du Renanisme, ne pas en comprendre les beautés variables est un crime qu'on ne pardonne pas à l'*Echo*.

Les réactionnaires croient avoir tout dit quand ils ont traité M. Maxime Lecomte de « politicien » et l'*Echo*, qui digère difficilement ses défaites antérieures, et cherche à prendre avec le suffrage restreint une revanche des échecs qu'il a subis devant le suffrage universel, s'écrie dédaigneusement que le député d'Avesnes a été « élu par surprise. » Voyons ce que valent ces accusations.

Prenons d'abord celle de la *Dépêche* : Politicien ! Ce ne serait sans doute pas un bien grand défaut pour un homme politique, que ses concitoyens délèguent dans une grande assemblée politique, que d'être un politicien ; le Parlement n'est ni un Comice agricole, ni une Chambre de commerce dont les travaux sont limités à des questions spéciales, son œuvre embrasse l'ensemble des intérêts moraux et matériels du pays, c'est ce qui constitue la politique et le devoir d'un représentant est naturellement d'en faire, ce n'est même que pour cela qu'il a été nommé.

Mais le reproche de la réaction cléricale pourrait commencer à avoir une signification si pendant le cours de sa carrière parlementaire M. Maxime Lecomte, avait négligé les intérêts agricoles, industriels et commerciaux de sa région.

Or, parmi les nombreuses propositions soutenues à la Chambre par M. Maxime Lecomte, pour défendre les intérêts de l'Agriculture et du Commerce, nous en avons détaché quelques-unes, dont on trouvera plus loin le tableau, ainsi que le discours qu'il a prononcé dans la question des sucres.

Il a attaché son nom à une réforme du Code civil sur le privilège des engrais ;

A une modification de la loi sur la nationalité ;

A la discussion du traité franco-italien ;

A la réforme de la loi des faillites ;

A la discussion de la loi sur les sucres ;

Enfin à un amendement concernant les facteurs ruraux en faveur desquels il a obtenu une augmentation de trois cent mille francs.

Nous en passons le plus grand nombre car ce n'est point ici le lieu de faire une récapitulation de ses travaux. Mais dans chacune de ces circonstances il a prononcé des discours remarqués et la cause du travail national a trouvé en lui un défenseur éloquent et écouté.

Peut-on dire après cela qu'il n'a pas été un député laborieux, fidèle à ses engagements, soucieux de tenir les promesses faites à ses électeurs ?

La mauvaise foi la plus insigne n'oserait pas le soutenir.

Toutes les fois que les intérêts agricoles ou industriels du Nord ont été agités, M. Maxime Lecomte a pris la parole pour les défendre.

Voilà comment il est un « politicien ».

C'est une assez bonne manière, ce nous semble, de faire de la politique.

Ah ! M. Hellin, lui, n'est pas un « politicien », mais en revanche c'est un parfait réactionnaire ; nommé, il voterait avec MM. de Broglie, Buffet, et Chesnelong, et croirait sans doute que ce n'est pas faire de la politique ; quand une proposition, grosse de conséquences pour nos richesses régionales serait portée à l'ordre du jour, M. Hellin serait bien obligé, et pour cause, de se tenir coi à son banc, et c'est son mutisme obligatoire, mais peu laïque, qui deviendrait probablement le spécimen de la grande et belle éloquence agricole.

Qu'on mette en parallèle les deux candidats et qu'on se demande sérieusement quel est celui qui peut rendre le plus de services à son pays et si on hésite un seul instant à se prononcer en faveur de M. Lecomte c'est qu'on est singulièrement aveuglé par l'esprit de parti et qu'on appartient à cette catégorie de gens, dont parle l'Evangile qui ont des yeux pour ne point voir et surtout des oreilles pour ne point entendre.

Quant à la prétendue surprise dont aurait été victime le suffrage universel et dont parle l'*Echo* ; il faut reconnaître que le corps électoral, s'il a été surpris, a mis une étrange persévérance à rester dans les mêmes sentiments à l'égard de M. Maxime Lecomte.

Nommé en 1884 avec plus de deux mille voix de majorité, il obtenait un nombre de suffrages encore plus élevé en 1885 et conservait seul avec M. Pierre Legrand la majorité dans sa circonscription ; il était réélu ensuite aux élections partielles de 1887 et l'année dernière il écrasait le candidat boulangiste, malgré l'intervention inavouée, *mais certaine*, de M. Antonin Lefèvre-Pontalis qui ne rougissait pas de soutenir de son argent la coalition honteuse qui donnait l'assaut à la République.

Si l'*Echo* trouve qu'un mandat qui a été confirmé quatre fois par des majorités toujours supérieures à deux mille voix, a été obtenu par « surprise » qu'appellera-t-il une consécration ?

L'*Echo* a d'abord eu tort d'invoquer ces souvenirs, car ils rappellent trop vivement à ceux qui seraient tentés de l'oublier que son attitude dans le passé et son impérissable amour pour le candidat malheureux qu'on a chassé d'Avesnes, donne la clef de son attitude actuelle et de son opposition à M. Maxime Lecomte.

Th. BERGÈS

ROLE DE M. MAXIME LECOMTE à la Chambre des Députés

AGRICULTURE. — *28 Février 1888.* — Proposition tendant à une modification de l'article 2102 du code civil (privilège des engrais.)

27 Mars 1888. — Proposition signée également par MM. Trystram et Pierre Legrand, sur les rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme de courte durée, en cas de plus value donnée à la propriété. (Rapport de M. Maxime Lecomte du 11 juillet 1889.)

7 Juin 1888. — Discours contre l'article 6 de la loi modificative du régime des sucres. (Voir plus loin le texte du discours.)

27 Novembre 1888.— Proposition tendant à l'établissement d'un droit d'entrée sur les mélasses étrangères, par MM. Trystram, Maxime Lecomte, Camescasse et Bilod.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — *21 Février 1888.* — Discussion du tarif franco-italien. Amendement de M. Maxime Lecomte sur les marbres sciés.

Octobre 1888. — Intervention dans la question de la réforme de la loi des faillites. (Loi nouvelle du 1 mars 1889.)

M. Maxime Lecomte ET LA LOI DES SUCRES

Dans une biographie de M. Maxime Lecomte publiée à la veille des élections de 1885 l'*Echo du Nord* rappelait :

M. Maxime Lecomte parle avec une grande facilité; il a prononcé à la Chambre plusieurs discours qui ont été remarqués : notamment à propos des lois électorales et du recrutement des fils d'étrangers. *Il a pris une part active aux travaux de la groupe agricole », qui l'a choisi comme secrétaire, et a participé particulièrement à l'élaboration de la loi sur les sucres et de la loi sur les céréales.*

Les électeurs de la 2e circonscription n'avaient pas oublié ces services rendus par leur député à la cause agricole et cette circonscription, au milieu d'une dépression presque générale des votes républicains lui donnait encore plus de deux mille voix de majorité.

En 1887, M. Lecomte avait l'occasion, dans une circulaire, de revenir sur la question importante. Voici ce qu'il disait :

Dès mon arrivée à la Chambre des députés, je m'étais activement occupé de questions agricoles. Par le dépôt de plusieurs amendements, j'ai collaboré à la loi du 29 juillet 1884 qui a permis de ne pas abandonner la culture de la betterave et a relevé l'industrie sucrière en France ; tous s'accordent à le reconnaître aujourd'hui et beaucoup regrettent que les conditions de fonctionnement de cette loi soient remises en discussion avant l'époque qu'elle avait elle-même prévue. En cette matière particulièrement nos cultivateurs et nos fabricants me trouveront toujours prêt à défendre leurs intérêts.

Il a tenu parole. Rentré à la Chambre, il a prononcé, le 21 juin 1888, le discours important dont nous avons promis à nos lecteurs de replacer les principaux passages sous leurs yeux :

Discours de M. Maxime Lecomte

MESSIEURS,

Je viens vous demander de ne pas déguiser une nouvelle charge pour l'agriculture sous couleur de dégrèvement d'impôt, et, par conséquent, de vouloir bien repousser l'article 6 du projet de loi.

Je suis — je le reconnais, — peu encouragé à parler par les scrutins antérieurs, et j'ai pas d'espoir de vous convaincre ; mais je fais appel, j'oserai dire, à votre patience et je tâcherai de ne pas en abuser. Je n'en ai que pour quelques instants.

J'estime qu'il est venu le moment ou je le devoir de prendre sa part d'une protestation légitime et d'une défaite probable.

Je ne pense pas que nous puissions défendre à cette tribune des intérêts particulers, même des intérêts régionaux, contre l'intérêt général et disputer au Trésor des ressources qui lui sont nécessaires pour assurer des bénéfices à quelques industriels privilégiés. Non, nous n'avons pas le droit de nous placer à un pareil point de vue. *Représentant du pays, nous ne devons défendre ici que l'intérêt général.*

Ayant conscience de mes devoirs, c'est à ce point de vue que je viens vous demander encore une fois si la loi qui vous est proposée satisfait réellement l'intérêt général, et si elle sauvegarde les véritables intérêts du Trésor. Je ne le crois pas.

En apparence, le projet de loi a pour but, en effet, de restituer les bonis abandonnés aux fabricants de sucre, par les lois de 1884 et de 1887, mais, en réalité, il porte atteinte à une loi de progrès agricole et il tend à diminuer une des sources principales des produits budgétaires.

Pour être logiques, — et tout à l'heure notre honorable collègue, M. Daynaud, l'a dit, — les partisans du projet en discussion devraient regretter le vote de la loi de 1884, qui a établi le nouveau régime des sucres.

Et cependant, messieurs, si nous n'avions pas organisé ce régime, — et, quant à moi, *je considère comme un honneur d'avoir voté la loi de juillet 1884*, — il est bien certain que l'industrie sucrière aurait disparu, elle aurait presque complètement disparu, et *au lieu de manger du sucre français, nous aurions mangé presque uniquement du sucre allemand. Je demande, alors, qu'on aurait payé les millions acquittés par nos champs de betteraves et comment on aurait comblé les moins-values causées par la décadence de notre agriculture.*

Il est certain, messieurs, qu'un grand nombre d'agriculteurs seront atteints par la loi en discussion, si vous la votez. Me placant uniquement à ce point de vue de l'intérêt général, je recherche quelle sera la répercussion sur l'ensemble de la production agricole et sur ceux qui vont en être atteints, les cultivateurs.

Par l'effet du nouveau régime des sucres, nos cultivateurs de betteraves récoltent moins — on vous l'a déjà expliqué à plusieurs reprises, — mais la betterave étant plus riche leur est payée plus cher.

Si la prime accordée aux fabricants diminue, il est clair que le prix payé aux cultivateurs diminuera dans la même proportion ; si l'année n'est pas favorable, s'il se produit des circonstances contre lesquelles on ne peut pas lutter, si par exemple un insecte qui vous a été montré dernièrement, vient dévorer une partie de ses récoltes, le cultivateur sera fatalement amené, sur bien des points, à abandonner cette culture.

Nous rencontrerons d'autre part de nouvelles formalités, d'usines, et dans le rayon de ces usines, la baisse de la propriété sera considérable. Nous verrons alors se produire les moins-values sur la plupart des recettes budgétaires, et cela particulièrement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Il n'est pas inutile, messieurs, — je crois avoir le droit de le faire en ce moment, — de vous rappeler qu'un département betteravier — le Nord, que j'ai l'honneur de représenter — paye à lui seul une fraction considérable de l'impôt total de la France. Par exemple, en 1886, pour le timbre et l'enregistrement, il a payé 22,550,000 francs, en augmentation de 3,400,000 fr. sur 1885. Pensez-vous que le nouveau régime des sucres n'ait été pour rien dans cette augmentation ? (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

Enfin, messieurs, je terminerai par là, ce n'est pas une vaine promesse... (Parlez ! parlez !) permettez-moi de rappeler que la *culture de la betterave, ce n'est pas seulement la production du sucre indigène, c'est en même temps la production à bon marché de la viande et du blé.*

Le résidu de la fabrication du sucre, ce qu'on appelle les pulpes des betteraves dont on s'extrait le jus, servent à l'engraissement des animaux du boucherie. En même temps que la viande à bon marché, on obtient d'abondantes et riches fumures. D'autre part le pays d'élevage — cela intéresse les représentants de beaucoup de nos départements — trouvent dans notre région un débouché important. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

Quant à la culture du blé, elle ne peut lutter — tout le monde le sait — avec les concurrences étrangères, qui si elles étaient poussée au maximum de rendement. Comment ce maximum peut-il être atteint, si, sur bien des points, on est obligé, comme je vous le montrais tout à l'heure, d'abandonner la culture de la betterave, si la culture de la betterave n'est pas le pivot de notre assolement !

Aux récoltes de betteraves, en effet, qui ont nécessité des labours profonds, des fumures appropriées, des façons multiples, qui ont désaérasé la terre de toutes les plantes parasites, succèdent de magnifiques récoltes de blé.

On ne peut nier — c'est une constatation essentielle — que le rendement moyen du blé en France s'est considérablement relevé du fait des rendements obtenus dans les départements betteraviers et que cela est surtout vrai depuis la loi de 1884. (C'est vrai ! — Très bien !) Je vais vous le prouver par des chiffres.

La 2e région, c'est-à-dire celle du Nord, qui comprend presque tous les départements betteraviers, donne le quart de la production totale en blé, et elle ne correspond cependant qu'à peine au huitième du territoire.

En 1880, le rendement moyen du blé en France est de 12 quintaux 34 à l'hectare. Dans le calcul de cette moyenne, intervient la région du Nord avec 17 quintaux 61, c'est-à-dire avec 5 quintaux 27 au-dessus de la moyenne. En 1886, le rendement moyen général n'est que de 11 quintaux 81, et la région du Nord produit 4 quintaux de plus que cette moyenne générale.

Le cultivateur de betterave, qui produit de la viande et du blé, comme je viens de vous le dire, qui verse fant d'impôts à la caisse commune et, par conséquent, décharge les autres d'autant, vous avez refusé — oh ! je ne veux récriminer en aucune façon — vous avez refusé de le protéger contre l'importation du maïs étranger qui lui, ne paie aucune espèce d'impôt.

L'argument de la stabilité qui a été cette année, si bien représenté par mon collègue M. Rouvier, que je sais de plus en plus, cet argument de la stabilité de la législation économique a réussi contre nous. Le cultivateur qui betteravise ne peut pas transformer en alcool les produits de son cru ; il ne peut pas faire bouillour de cru ; il ne peut pas faire davantage, — c'est bien plus fort — sa boisson quotidienne avec son orge et son houblon ; il ne peut pas fabriquer librement sa bière.

Il avait trouvé des avantages qui avaient été augmentés régiés et augmenté atténués pour l'avenir, par la loi de 1887 qui venait modifier la loi de 1884, et on pouvait considérer qu'il y avait là pour lui une sorte de compensation.

Cette compensation, il faut au moins qu'elle lui soit assurée ; il faut au moins qu'il puisse compter sur elle, et comme il a été victime, dans la mesure que vous savez, de l'argument de la stabilité de la législation économique, il est bon qu'il profite à son tour de cette stabilité.

Il est certain que le travail national, le travail agricole surtout, ne peut vivre produire de bon s'il est au jour le jour ; il lui faut la confiance du lendemain, du lendemain. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. DETHOU. — C'est vous qui avez changé la loi, il y a deux ans !

M. MAXIME LECOMTE. — Ce n'est pas moi qui ai changé la loi.

Je réconnais qu'en 1884 on entrait sur un terrain inconnu : on ne savait pas quel serait le rendement pour le Trésor ; on pouvait, quelque temps après — et le législateur de 1884 avait fait ses réserves — voter en pleine connaissance de cause une loi définitive. C'est ce que vous avez fait en 1887.

Je viens donc vous prier, messieurs, de ne pas modifier cette loi, qui est une loi bonne, une loi bien sûre, une loi de progrès agricole. *Ce que le majorité du pays a voté demande, c'est de réformer les mauvaises lois, et non de modifier les bonnes.* (Applaudissements sur divers bancs.)

LES ÉLECTIONS DU 4 JANVIER

Les renseignements qu'on possède déjà permettent de se rendre compte d'avance, avec un degré de probabilité voisin de la certitude, des résultats du scrutin du 4 janvier.

On sait déjà que 79 sénateurs sont renouvelables, 63 appartiennent aux diverses nuances de la gauche et 16 à la droite.

Dès aujourd'hui, on est en droit d'affirmer que — réserve faite de deux élections des pensées — les 63 sièges appartenant à la gauche continueront à lui appartenir après le scrutin.

Quant aux 16 sièges de droite, on espère que les républicains en gagneront sûrement 6 et peut-être 8.

Notamment, on espère enlever à la réaction les 4 sièges de sénateurs de la Seine-Inférieure et 2 des sièges du Pas-de-Calais, qui a une représentation sénatoriale actuellement partagée entre droite et gauche.

Il se pourrait également que le siège que la droite a dans Tarn-et-Garonne et, enlevé à la gauche.

Quant aux futurs sénateurs, on prévoit que, sur les 79 sortants, 30 environ, tout de droite que de gauche, se représentent pour briguer au Luxembourg, soit parce qu'ils se sollicitent pas le renouvellement de leur mandat, soit parce qu'ils seront écartés par les électeurs.

NOS DÉPÊCHES

Service exclusif télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 27 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

La séance a été très courte.

Elle a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Il n'y aura probablement pas conseil mardi prochain.

M. Carnot a signé un mouvement dans le personnel de la marine.

L'EMPRUNT

Paris, 27 décembre. — Le loi autorisant l'emprunt de 500 millions, sur laquelle on avait fait promulguer le statut, l'obtention va avoir lieu prochainement. Les soumissions seront entre deux dates, le 10 ou le 12 janvier. Mais, selon toutes probabilités, c'est le samedi 10 janvier qui paraît devoir être choisi pour date de l'émission.

Les décrets et arrêts fixant les conditions de la souscription seront promulgués le 2 ou le 3 janvier prochain.

Mort du Président DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 27 décembre. — M. Emile Richard, président du Conseil municipal, est mort ce matin, à dix heures et demie, d'une bronchopneumonie.

Né en 1843, à Paris, où il fit ses études, M. Richard se consacra d'abord à la médecine. Il entra dans la lutte politique à la fin de l'empire. A ce moment il faisait partie des comités électoraux qui menaient une campagne très active contre le régime impérial et il collaborait en même temps à plusieurs journaux. En 1868, il fonda à Angers le premier journal républicain de cette ville : *l'Ouest*.

Mais il ne tarda pas à revenir à Paris, où il devint au *Réveil*, un des collaborateurs de Delescluze. Pendant la période électorale de 1869, et l'année qui suivit, il fut rédacteur, M. Richard prit fréquemment la parole dans les réunions publiques organisées contre l'Empire.

Depuis 1868, M. Richard n'a pas cessé d'appartenir à la presse radicale. Il a collaboré tour à tour au *Peuple*, que dirigeait M. Ed. Lockroy, au *Mot d'ordre*, à la *Marseillaise*, au *Rédimé*, etc. En dernier lieu, il venait de fonder un journal quotidien, la *Cité* dont il était le directeur politique.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 85

Mortes et Vivantes

DEUXIEME PARTIE

LES FILLES

Mais le lieu est riant comme tout le pays.

Dans la cour, une source jaillit de terre, remplit une auge de marbre et forme un ruisseau qui va se perdre dans des champs de maïs, de vignes et de mûriers, au milieu de terres d'une fertilité prodigieuse.

Le surlendemain de son départ du Georges Dambert était parti de Courbevoie, après son entretien avec le major Campayrol, une voiture attelée de deux bêtes assez semblables à des mulets, mais qui devaient être des chevaux, la croupe aiguë et les jambes sèches, s'arrêta devant cette auberge.

Une demi douzaine de gens du pays et de colporteurs de passage étaient assis dans une salle enfumée et buvaient en causant entre eux et en jouant aux cartes.

Un grand chien roux se leva en grognant du seuil sur lequel il se chauffait au soleil pour livrer passage au voyageur qui arrivait équipage.

A son entrée, tous les yeux se tournèrent de son côté.

C'est qu'il ne ressemblait pas à ceux qu'on voyait là d'ordinaire.

Sa mise était soignée, sa taille haute, son regard fier et son air sombre.

Il devait avoir le cerveau hanté d'idées mélancoliques.

— Quelqu'un parle-t-il français ici? demanda-t-il.

Un des joueurs, un gaillard barbu et basané, d'une quarantaine d'années, répondit :

— Moi.

— Qui êtes-vous? reprit l'inconnu qui s'avança vers lui en se déridant.

— Un pauvre diable de fermier qui n'a qu'une jambe. J'ai eu la chance de perdre

La frittura, le risotto et les autres mets qui grésillaient dans la cuisine n'étaient peut-être pas du goût, mais il semblait fort indifférent à ces préparations culinaires.

La table fut promptement servie, et le fiasco du vin du pays, qui dressait son col maigre auprès du risotto fumant, amena un sourire de satisfaction sur le visage du pauvre diable de ferrailleur.

Jusqu'à ce moment, l'aubergiste rentra chez lui, et l'invalide l'appela d'un signe.

— Ce François voudrait vous parler, Carlo. dit-il. Il vous prie de déjeuner avec lui. Vous l'obligerez.

L'hôtelier ne se fit pas prier. il avait vu l'équipage dans sa cour, et l'homme qui se faisait ainsi confrère de Milan au lieu de prendre la diligence avait des écus dans sa bourse.

C'est une cause de grande considération dans tous les pays du monde.

D'ailleurs, l'hôte semblait complaisant.

Il avait à peu près l'âge de sa femme.

Une petite brune, noire comme une corneille, bondit aux clients et trottait activement pour servir son monde sans le faire attendre.

Quand l'étranger fut attablé sans façon avec l'hôte, l'ancien terrassier et son conducteur, un loueur de chevaux de Milan, il entama la conversation à l'aide de son truchement improvisé et aborda le sujet pour lequel il était venu.

Il n'avait aucun intérêt à en faire mystère.

— C'est bien ici que demeurainent, il y a une vingtaine d'années, Luco Solari et sa femme Simonetta ?

— Oui.

— Que sont-ils devenus ?

Ils sont morts. Luco buvait toute la journée, et Simonetta fut atteinte d'une fièvre.

L'aubergiste ajouta :

— Vous pouvez encore voir leur tombe au cimetière.

— L'auberge leur appartenait ?

— On ne sait comment ils avaient pu en devenir maîtres de domestiques qu'ils étaient. On disait qu'une parente, femme de chambre chez la duchesse à qui est le château de Mon-

Ils l'ont soldement gagnéll. La maison fut vendue pourrien et nous l'avons achetée.

— Ils ne laissent pas de bien après eux ?

— Des dettes seulement.

— N'avaient-ils pas des enfants ?

— Deux petites filles toutes jeunes. C'était une pitié de les voir à l'abandon et sans pain.

— Qu'en a-t-on fait ?

— Elles ont été recueillies par une troupe de musiciens du Tyrol.

— Et depuis ?...

— On n'en a pas entendu parler.

La petite servante apportait le gorgonzola, un dé veau qui aurait suffi pour une douzaine de gens affamés et un grand plat de fungui, une sorte de champignons gras sautés dans le beurre.

La patronne traitait bien le seigneur étranger dont la figure inspirait confiance et dont le portefeuille devait être opulemment garni.

Les trois invités de Georges Dambert mangeaient avec appétit. C'est à peine s'il touchait aux mets qu'on lui avait servis.

Il avait le cœur serré et la pensée de ces enfants traînées à la suite d'un troupe errante de musiciens le faisait frissonner.

Sa fille peut-être !

Il n'en pouvait pas douter.

Mais alors qu'était-elle devenue? Quel avenir ?

— Ces deux filles étaient-elles celles de Luco et de Simonetta ? reprit-il.

A cette question, un grand corps long et maigre, surmonté d'une tête étrange, une manière de crâne d'autruche, déprimé et déplumé, avec un nez en bec d'oiseau et un menton droit qui dénaturait au moins une importance extraordinaire, se souleva à demi de l'escabeau sur lequel il était assis dans un coin devant un plat de macaroni et un morceau de pain sans levain.

Ses yeux rends examinèrent curieusement cet étranger qui ne ressemblait point aux hôtes habituels de l'auberge.

— Je n'étais pas du pays, répondit le maître, et ces histoires sont vieilles, mais la cure

Georges Dambert y songeait.

Le long corps à la tête d'autruche se leva tout à fait et apporta sa table auprès de celle de l'étranger.

— Tiens, le Rosso! fit l'invalide en lui tendant la main. Il pourra peut-être vous apprendre quelque chose.

Le nouveau venu n'offrait aucun des symptômes de la richesse.

Il était différemment vêtu de guenilles, mais de guenilles pittoresques. La veste verdâtre était rapiécée en vingt endroits; les jambes s'entortillaient dans une loque grisâtre et le cépean tyrolien affectait la forme d'un soufflet.

Quant à ses souliers, ils bâillaient comme des huîtres échouées sur le sable, depuis 24 heures, au soleil.

Il portait en bandoulière une assez belle clarinette de grande dimension, culottée comme neuf, vieille d'ailleurs.

C'était son luxe et son gagne-pain.

L'aspect était lamentable.

Dambert éprouva cependant à sa vue une sorte de soulagement.

Le pauvre hère avait l'air bon. Dès le premier coup d'œil, cette impression se dégageait de l'ensemble.

On se sentait là en présence d'un être doux et inoffensif.

— Pardon de la liberté, dit-il, mais je crois pouvoir vous apprendre là-dessus bien des choses.

Dambert fit un signe à la petite servante.

A cette question, un grand corps long et maigre, surmonté d'une tête étrange, une manière de crâne d'autruche, déprimé et déplumé, avec un nez en bec d'oiseau et un menton droit qui dénaturait au moins une importance extraordinaire, se souleva à demi de l'escabeau sur lequel il était assis dans un coin devant un plat de macaroni et un morceau de pain sans levain.

Ses yeux rends examinèrent curieusement cet étranger qui ne ressemblait point aux hôtes habituels de l'auberge.

— Je n'étais pas du pays, répondit le maître, et ces histoires sont vieilles, mais la cure

Luco y était domestique. Il n'avait qu'une fille, Lorenza. Il l'avait fait danser bien des fois sur ses genoux.

Un jour on avait apporté à Luco une autre fille qui venait de naître et une bonne somme d'argent.

Luco avait acheté la maison qui était à vendre, mais il ne savait pas la conduire. Il donnait tout à crédit et passait son temps à boire.

Sa femme mourut et alors tout s'en alla à la débandade.

Un jour que les Tyroliens arrivaient pour vendre leurs enfants, ils apprirent qu'elle venait d'être vendue.

Les deux petites, en robes noires que des voisins leur avaient données par charité, faisaient pitié.

Le chef, un nommé Mulier, qui était un brave homme, proposa de les emmener.

Ce qui fut fait.

La plus petite s'appelait Giovanna. Elle était beaucoup plus jolie que sa sœur. Personne ne savait d'où elle venait.

Au bout de trois ans pendant lesquels il ne les avait pas quittées, Mulier s'était engagé dans un cirque ambulant comme chef d'orchestre, et les enfants avaient dû partir avec les musiciens.

Lui, il ne savait plus ce qu'elles étaient devenues, car, deux ans plus tard, il était tombé malade, et pendant plus de quatre mois, on l'avait gardé dans une ferme, chez des cousins presque aussi pauvres que lui, du côté de Tirano.

Quand il voulut rejoindre ses camarades, ils étaient dispersés ; le chef était mort et les musiciens partis dans toutes les directions.

Seulement, il en avait trouvé un, dans des troupe, à Trieste, et là on avait parlé des petites.

Elles grandissaient et faisaient partie d'un cirque qui travaillait de l'autre côté du Danube et dans le midi de la Russie.

C'étaient les dernières nouvelles que le joueur de clarinette avait eues.